CONSEIL

SERVICES - CONSEILS - FORMATIONS

PROAGRI

CONTRÔLE MACHINE À TRAIRE

Opti'Traite® / Net'Traite® / Dépos'Traite®

Optimiser et sécuriser votre installation de traite

Notre équipe est à votre service pour partager connaissances et expertise

UN CONTRÔLE TECHNIQUE RÉGULIER DE VOS INSTALLATIONS

Qu'est ce qu' Opti'Traite® ?

Opti'Traite® est un **contrôle régulier** du montage, de l'état et du fonctionnement à sec (en dehors de la traite) d'une **installation de traite**. Il s'applique à **toutes les installations de traite**, du lactoduc d'étable au robot de traite, **quelque soit l'espèce laitière** : bovins, ovins ou caprins.
Opti'Traite® est **développé à l'initiative du COFIT**, par l'Institut de l'Elevage.

Il est obligatoirement **réalisé par un agent qualifié (AQ)**[2] **d'une entreprise agréée (EA)**[3] ayant suivi une formation théorique et pratique, se perfectionnant régulièrement, **supervisé par un MOT**[4].

[2] AQ : Agent Qualifié
[3] Entreprise Agréée, ayant signé une convention avec le MOT, représentant local du COFIT
[4] MOT : Maître d'œuvre Territorial

Les agent qualifiés s'engagent à :

√ Respecter le **référentiel Opti'Traite®** et réaliser le diagnostic avec des **appareils de mesures conformes** (vérifiés annuellement dans un centre d'essai reconnu par le COFIT).

√ Réaliser un **audit «objectif»** et ne pas inscrire Opti'Traite® dans une démarche commerciale visant à promouvoir un matériel en particulier.

√ Réaliser le compte-rendu d'un Opti'Traite® sur des **documents officiels**, édités par Logimat®

Quand et comment demander Opti'traite® ?

Opti'traite® s'applique sur **toute les installations de traite**. Il doit être effectué **régulièrement** et **en cas de problèmes de traite et/ou de qualité du lait**.

Opti'Traite® est **obligatoire dans le cadre de la conditionnalité** des aides PAC (intervalle 18 mois maxi) pour l'adhésion à la **Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage** (CBPE) et au **Code Mutuel de Bonnes Pratiques en élevage caprin** (intervalle 15 mois maxi), **avec obligation de respect des préconisations notées par l'agent qualifié**. Il est parfois exigé par certaines laiteries ou structures et/ou pour répondre à des cahiers des charges (transformation au lait cru).

POINTS DE VIGILANCE, IMPORTANTS ET OBSERVÉS PENDANT LE CONTRÔLE

«GARE À LA SURTRAITE»

Vide de traite

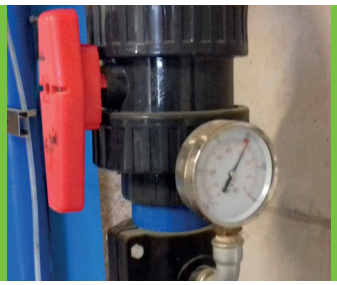

«TRAYEZ MOINS LONGTEMPS»

Réserve de vide et capacité de l'installation de traite

«SOYEZ SEREIN SUR L'ENTRETIEN DE VOS MACHINES »

Débit pompe à vide et courroies

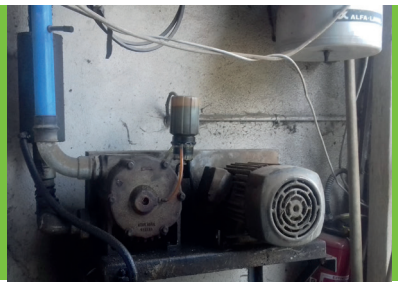

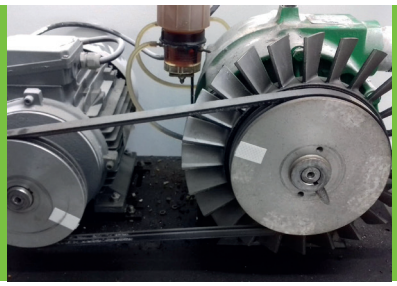

«TRAYEZ PLUS EFFICACE»

Pulsations et faisceau trayeur

«EVITEZ LES GERMES ET LES CONTAMINATIONS»

Propreté et pente lactoduc

Bilan de l'installation et modifications ou entretien à y apporter

MAITRISER L'ENSEMBLE DE L'INSTALLATION DE TRAITE

Contrôles Dépos'Traite® et Net'Traite®

Depos' Traite® est un contrôle du système de dépose automatique des faisceaux trayeurs, applicable sur toutes les installations de traite bovine (hormis robotisées) et caprines équipées de matériels de dépose automatique testés et dont la possibilité de contrôle a été validée par le COFIT.

DEPOS' Traite®
Contrôle machine à traite agréé par le COFIT
2016
J F M A M J J A S O N D

NET' Traite®
Contrôle machine à traite agréé par le COFIT
2016
J F M A M J J A S O N D

Net' Traite® est un contrôle du nettoyage de l'installation de traite, applicable sur toutes les installations de traite bovines, caprines et ovines. Il s'effectue lors d'un nettoyage normal de l'installation. Des observations et des mesures (durée, température, concentration, turbulences,..) sont effectuées durant toutes les phases d'un cycle de nettoyage.

CONTACT

Luc Melnotte
conseiller machines à traire et compteurs
03 54 55 41 30 / 06 29 33 53 41
luc.melnotte@vosges.chambagri.fr

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES VOSGES
17 RUE ANDRE VITU - 88026 EPINAL CEDEX
03 29 29 23 23 - www.vosges.chambre-agriculture.fr

LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE VOSGES